

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE **30 JAN. 2017**

DRCL - Finances 1

**Assemblée Générale  
19 décembre 2016  
Procès-verbal**

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 19 décembre 2016 à 17h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne

➤ **Membres présents (41)**

M. Bruno SIDO, Président,

Mmes Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Christine GUILLEMY, Anne-Marie PASQUIER, Christelle PIOT, Marie-Claude SAGET-THYES, Danielle SALEUR,

M. Bernard ADAM, Antoine ALLEMEERSCH, Jean-Pierre AUBRIOT, Jean-Paul BAILLET, Francis BAUDOT, René BERARD, Mickaël BOUDINET, Michel BOULLEE, Fabrice BOUZOUANE, Arnaud BUAT, Jean-Claude CABOCHE, Dominique CAMPION, Michel DAL BORGIO, Daniel DARNAUD, Gilbert DEPARDIEU, Jean FABERT, Bruno FREDET, Daniel FRIQUET, Gilles GODARD, Laurent GOUVERNEUR, Laurent HASSELBERGER, Jean-Paul HASSELER, Marcel HUMBLLOT, Guy JACQUINOT, Gilbert LALLEMAND, Marc LEBRUN, Philippe LESEUR, Christian MAIGROT, Christel MATHIEU, Giocondo MILESI, Bertrand OLLIVIER, Bernard PASQUIER, Damien THIÉRIOT, Bruno TONON.

➤ **Membres excusés et représentés (12)**

Mmes Marie-Claire REYGNER, Eliane TROMMENSCHLAGER,

M. Guy CADET, Francis CHAVAUDREY, Jean-Marc FEVRE, Bernard GUY, Claude MALINGRE, Jean-François MARECHAL, Laurent MARRAS, Philippe NOVAC, Thierry PUSSIEUX, Didier THIÉRY.

➤ **Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (16)**

Mmes Marie-Annick LANDREA, Simone MARTIN, Mauricette POINOT,

M. Pierre BLANDIN, Jean BOZEK, Eric CUNY, Henri EYCHENNE, Jean-Michel FEUILLET, Michel GARET, Florian GUILLOUX, Michel HURSON, Jérôme JACQUOT, Bernard MENAUCOURT, Jacky MILLOT, Eugène PEREZ, Jean-Yves ROBERT.

➤ **Participaient également (9)**

Mmes Audrey BACONNAIS-ROSEZ, Maryse CHARPENTIER, Marie-France ELMERICH, Stéphanie PROBERT,

M. Jean-Bernard HERGOTT, Eric LAFON, Jean MASSON, Mickaël PETITJEAN, Nicolas SERRAND.

41 membres sont présents, 12 sont représentés et 16 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 297 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

## **Propos introductif de M. le Président**

L'assemblée générale de fin d'année permet d'acter les ultimes décisions de l'exercice et de préparer l'année à venir notamment le programme d'activité 2017 ainsi que le budget primitif du Groupement.

### **CHN**

Un Comité de Haut Niveau s'est tenu à Bar-le-Duc sous la présidence de M. SIRUGUE, Secrétaire d'Etat à l'Industrie le 16 décembre 2016. Le précédent remontait au mois de février 2013.

Cet exercice permet de renouveler les engagements de l'Etat, l'ANDRA, les Industriels, les représentants des territoires.

M. le Président informe l'assemblée d'une probable évolution concernant des recettes du GIP Haute-Marne.

### **Taxes additionnelles**

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2017 à l'assemblée nationale, un amendement gouvernemental concernant les GIP a été voté. Il devrait être maintenu dans la Loi qui sera promulguée.

Cet amendement supprime la distinction entre taxe de diffusion technologique et taxe d'accompagnement pour tout fusionner en une taxe additionnelle unique.

Par ailleurs, cet amendement prolonge de trois ans (2017 à 2019) le montant des produits de taxe additionnelle revenant au GIP (près de 29 M€).

### **Autres nouveautés :**

L'objet du GIP, défini par l'article L542-11 du code de l'environnement, est réécrit sans en changer vraiment la portée.

Par contre, le GIP devra, à compter de 2018, engager 50% de ses moyens sur la mission 1 (l'insertion de CIGEO) et 50% sur les missions 2 et 3 correspondant à l'accompagnement et l'aménagement du territoire d'une part et à la diffusion technologique d'autre part.

Il appartient aux GIP de produire ce rapport annuel explicitant la répartition de ces financements en deux enveloppes. Compte tenu de l'engagement constant du GIP Haute-Marne sur des projets liés à l'environnement de CIGEO, cet exercice ne devrait pas constituer une contrainte forte.

### **Contrat de territoire CIGEO**

M. le Premier Ministre a donné mission au Préfet coordonnateur d'élaborer un contrat de territoire permettant d'identifier les projets nécessaires à la bonne insertion de CIGEO, d'identifier les maîtres d'ouvrage et de proposer des plans de financement.

Ce travail, engagé au milieu de l'année 2016, n'a pas encore été présenté aux GIP.

Les fiches action sont encore à l'écriture dans les différents groupes de travail associant les services d'Etat, les collectivités selon leurs compétences, les acteurs de la formation et bien évidemment l'ANDRA et les industriels.

M. le Président souligne que le GIP Haute-Marne n'a pas attendu ce contrat pour s'investir dans la proximité de l'ANDRA :

- en améliorant les dessertes routières ;
- en déployant la fibre optique ;
- en finançant de nouveaux équipements pour les services à la population (groupes scolaires, gendarmerie, caserne de pompiers, maisons médicales...).

### **L'activité 2016**

Au total, au cours de l'exercice 2016, le GIP Haute-Marne aura mis en place 33.335.391 € de financements pour 420 projets différents.

L'essentiel de ces financements prend la forme classique de la subvention. C'est notamment le cas des financements accordés aux collectivités ou à leurs groupements.

Cependant, le GIP Haute-Marne se réserve la possibilité d'intervenir sous d'autres formes. Des prêts ont été mis en place soit dans le cadre de transmission-reprise de PME, soit dans le cas plus complexe de restructuration financière. Sur l'exercice, il a été mis en place 2.118.400 € de prêts.

### **Haute-Marne Immo-Bail**

Il y a un an, le groupement a décidé de s'investir aux côtés du Département dans la création de la SEM Haute-Marne Immo-Bail. Cette SEM est destinée au portage immobilier du bâtiment FORGE 2020 du groupe LISI pour la relocalisation des Forges de Bologne.

C'est un projet exceptionnel tant par son ampleur que par sa complexité. La SEM a été créée fin 2015 et le capital social de 5.001.000 € est intégralement libéré. M. Bruno SIDO en est le président et M. Gérard GROSLAMBERT en assure la vice-présidence.

LISI est actuellement en train d'achever le programme fonctionnel et le programme technique. Il est attendu pour janvier 2017.

La SEM a lancé fin novembre 2016 un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la consultation. La procédure retenue étant une mise en concurrence avec négociation.

Cette procédure permettra de retenir un concepteur-réalisateur qui réalisera le bâtiment conformément aux attentes de LISI.

M. le Président rappelle que cette opération est évaluée entre 35 et 40 M€ pour une surface de l'ordre de 45.000 m<sup>2</sup>. Le coût du transfert est estimé à 10 M€ et les investissements industriels à 100 M€.

### **Changements**

M. le Président accueille le nouveau Président de la CCI, M. HASSLER qui succède à M. AUER.

Cette assemblée générale s'apprête à renouveler pour trois ans les partenariats avec :

- Haute-Marne Expansion, la cellule commune à la CCI et au GIP en charge de l'appui aux entreprises,
- L'animation du pôle technologique de Haute Champagne qui s'inscrit aussi dans une coopération GIP/CCI.

M. le Président salue M. BAILLET, Directeur Général adjoint de l'ANDRA qui part en retraite à la fin 2016. M. Baillet est administrateur du groupement depuis sa création en 2000.

M. le Président remercie tous ceux qui se mobilisent pour que les jeunes, les chômeurs puissent trouver un emploi sur le territoire haut-marnais et qu'ils ne soient pas condamnés à subir un exode économique.

M. le Président déplore la pression endurée par Mme le Maire de Gudmont-Villers et son conseil municipal à propos de l'implantation du projet Derichebourg.

Il assure les élus locaux de son soutien pour un projet qui concerne des opérations de mise en conteneurs de matériaux destinés au centre de stockage de Soulaines. Il s'agit de logistique. Il n'a aucun point commun avec CIGEO.

M. le Président a sollicité une intervention de l'IRSN sur le projet Derichebourg.

### **Décisions de l'Assemblée Générale**

---

#### ***Budget 2017 (délibération 16-04)***

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice.

Un amendement en projet de loi de finance rectificative pour 2014 a fixé les dotations des GIP à environ 28,6 M€ pour les années 2015 et 2016.

Le 14 novembre 2016, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2017, l'Assemblée Nationale a approuvé l'amendement gouvernemental relatif aux GIP. Dans

l'attente de la promulgation de cette Loi, le budget est présenté selon les dispositions en vigueur à ce jour, avec deux types de taxes additionnelles, sans tenir compte de probables évolutions qui ne devraient pas avoir d'incidence sur le montant des dotations revenant au GIP.

Le budget du GIP Haute-Marne est donc présenté avec deux taxes additionnelles à la taxe sur les industries nucléaires de base (INB) conformément à la convention passée avec l'Etat le 26 septembre 2007 en application des dispositions de l'article 21 de la Loi du 28 juin 2006.

La dotation « accompagnement » est estimée à 19.046.214 € et la dotation « diffusion technologique » est évaluée à 9.569.538 €. Compte tenu de produits divers de gestion courante (remboursements de subvention) évalués à 200.000 €, d'intérêts perçus sur les prêts évalués à 50.000 €, des produits exceptionnels évalués à 10.000 € et de reprises sur provisions pour dépréciation des actifs s'élevant à 150.000 €, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 29.025.752 €.

Les frais généraux prévisionnels du groupement sont arrêtés à 635.450 €, les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les pertes éventuelles sur créances irrécouvrables à 250.000 €, les dotations communales du rayon des 10 km à 1.291.334 € (6,78 % de la dotation accompagnement) et les versements de subventions à 21.788.968 €.

L'excédent des recettes (29.025.752 €) sur les charges (23.965.752 €) permet de dégager un bénéfice prévisionnel de 5.060.000 €. Compte tenu des dotations aux amortissements des immobilisations, la capacité d'autofinancement s'élève à 5.010.000 €.

Les dépenses d'investissement se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (10.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 6.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres.

Les recettes d'investissement de 1.000.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications du programme d'activité 2016.

### **Programme d'activité 2017 (délibération 16-05)**

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement, le type de dotation mobilisée (taxe additionnelle accompagnement ou taxe additionnelle de diffusion technologique), les enveloppes indicatives et les délégations accordées au comité exécutif et/ou au conseil d'administration.

Le programme d'activité 2017 proposé contient 42 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services, infrastructures.

Le programme d'activité proposé pour 2017 reprend les actions du programme d'activité 2016 modifié le 4 juillet 2016. Il est cependant procédé aux ajustements suivants :

- Action 17-16 - "Prêts Investissements innovants des entreprises et recherche-développement"

Un prêt bancaire doit couvrir le projet au minimum à hauteur de l'engagement demandé au groupement pour les prêts inférieurs à 200.000 €.

- Action 17-24 - "Prêts pour la transmission-reprise des entreprises"

Un prêt bancaire doit couvrir le projet au minimum à hauteur de l'engagement demandé au groupement pour les prêts inférieurs à 200.000 €.

- Action 17-27 - "Grands équipements touristiques départementaux"  
Les bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements, les PETR et les SEM.
- Action 17-41 - "Programmes routiers stratégiques"

Sont éligibles :

- pour le conseil départemental, les travaux de modernisation ou de création de routes départementales et les ponts ;
- pour les communes et leurs groupements, les travaux de réfection des réseaux d'eau potable ou d'eaux pluviales, rendus nécessaires par les travaux réalisés par le conseil départemental, connexes et concomitants aux travaux départementaux sur la voirie.

Les travaux communaux et de groupements de communes sont éligibles sous réserve qu'ils bénéficient d'une aide du conseil départemental (assiette retenue identique à celle du conseil départemental).

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter le programme d'activité 2017.

**Partenariats 2017-2019 : Haute-Marne Expansion et Animation du Pôle Technologique de Sud Champagne (délibération 16-06)**

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans avec la CCI Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion dont le budget global s'élève à 2.940.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 440.000 €.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans avec la CCI Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens d'animation du Pôle Technologique de Sud Champagne dont le budget global s'élève à 452.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 100.000 €.

**Reconstruction EHPAD Legay Colin - Poissons (délibération 16-07)**

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'engager le GIP Haute-Marne dans un financement à hauteur de 46%, dans la limite de 3.230.000 €, en faveur de l'EHPAD Legay Colin à Poissons dont l'assiette éligible est limitée à 7.076.212 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Président



Bruno SIDO

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

LE 30 JAN. 2017

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 19 DECEMBRE 2016</b>	<b>DRCL - Finances 1 N° 16-04</b>
<b>OBJET : Budget 2017</b>	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	41 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	28 (28 voix)
Total des membres présents ou représentés	69 (297 voix)
Quorum	181 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice.

Un amendement en projet de loi de finance rectificative pour 2014 a fixé les dotations des GIP à environ 28,6 M€ pour les années 2015 et 2016.

Le 14 novembre 2016, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2017, l'Assemblée Nationale a approuvé l'amendement gouvernemental relatif aux GIP. Dans l'attente de la promulgation de cette Loi, le budget est présenté selon les dispositions en vigueur à ce jour, avec deux types de taxes additionnelles, sans tenir compte de probables évolutions qui ne devraient pas avoir d'incidence sur le montant des dotations revenant au GIP.

Le budget du GIP Haute-Marne est donc présenté avec deux taxes additionnelles à la taxe sur les industries nucléaires de base (INB) conformément à la convention passée avec l'Etat le 26 septembre 2007 en application des dispositions de l'article 21 de la Loi du 28 juin 2006.

La dotation « accompagnement » est estimée à 19.046.214 € et la dotation « diffusion technologique » est évaluée à 9.569.538 €. Compte tenu de produits divers de gestion courante (remboursements de subvention) évalués à 200.000 €, d'intérêts perçus sur les prêts évalués à 50.000 €, des produits exceptionnels évalués à 10.000 € et de reprises sur provisions pour dépréciation des actifs s'élevant à 150.000 €, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 29.025.752 €.

Les frais généraux prévisionnels du groupement sont arrêtés à 635.450 €, les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les pertes éventuelles sur créances irrécouvrables à 250.000 €, les dotations communales du rayon des 10 km à 1.291.334 € (6,78 % de la dotation accompagnement) et les versements de subventions à 21.788.968 €.


L'excédent des recettes (29.025.752 €) sur les charges (23.965.752 €) permet de dégager un bénéfice prévisionnel de 5.060.000 €. Compte tenu des dotations aux amortissements des immobilisations, la capacité d'autofinancement s'élève à 5.010.000 €.

Les dépenses d'investissement se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (10.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 6.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres.

Les recettes d'investissement de 1.000.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 297 VOIX  
DECIDE**

d'adopter le budget 2017 du GIP Haute-Marne joint en annexe.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le</b>  LE 30 JAN. 2017  DRCL - Finances 1	Chaumont, le 25 JAN 2017  <b>LE PRESIDENT</b> 

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

LE 30 JAN. 2017

DRCL - Finances 1

ASSEMBLEE GENERALE  
REUNION DU 19 DECEMBRE 2016

N° 16-05

**OBJET :** Programme d'activité 2017

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	41 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	28 (28 voix)
Total des membres présents ou représentés	69 (297 voix)
Quorum	181 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement, le type de dotation mobilisée (taxe additionnelle accompagnement ou taxe additionnelle de diffusion technologique), les enveloppes indicatives et les délégations accordées au comité exécutif et/ou au conseil d'administration.

Le programme d'activité 2017 proposé contient 42 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services, infrastructures.

Le programme d'activité proposé pour 2017 reprend les actions du programme d'activité 2016 modifié le 4 juillet 2016. Il est cependant procédé aux ajustements suivants :

- Action 17-16 - "Prêts Investissements innovants des entreprises et recherche-développement"  
Un prêt bancaire doit couvrir le projet au minimum à hauteur de l'engagement demandé au groupement.
- Action 17-24 - "Prêts pour la transmission-reprise des entreprises"  
Un prêt bancaire doit couvrir le projet au minimum à hauteur de l'engagement demandé au groupement.
- Action 17-27 - "Grands équipements touristiques départementaux"  
Les bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements, les PETR et les SEM.
- Action 17-41 - "Programmes routiers stratégiques"  
Sont éligibles :
  - pour le conseil départemental, les travaux de modernisation ou de création de routes départementales et les ponts ;
  - pour les communes et leurs groupements, les travaux de réfection des réseaux d'eau potable ou d'eaux pluviales, rendus nécessaires par les travaux réalisés par le conseil départemental, connexes et concomitants aux travaux départementaux sur la voirie.

Les travaux communaux et de groupements de communes sont éligibles sous réserve qu'ils bénéficient d'une aide du conseil départemental (assiette retenue identique à celle du conseil départemental).

L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 297 VOIX  
DECIDE

d'adopter le programme d'activité 2017

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 25 JAN. 2017 LE PRESIDENT

LE 30 JAN. 2017 DRCL - Finances 1

DRCL - Finances 1

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 19 DECEMBRE 2016</b>	<b>N° 16-06</b>
<b>OBJET : Partenariats 2017-2019 : Haute-Marne Expansion et Animation du Pôle Technologique de Sud Champagne</b>	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	41 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	28 (28 voix)
Total des membres présents ou représentés	69 (297 voix)
Quorum	181 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

### Haute-Marne Expansion

Haute-Marne Expansion (HME) a été créée en janvier 2006. Cette organisation a été intégrée dans la convention entre le conseil général, le GIP Haute-Marne et la CCI.

Sa vocation est double :

- Prospecter des entreprises porteuses de projets de développement situées en-dehors de la Haute-Marne, les inciter à venir s'installer dans le département et assurer les meilleures conditions d'implantation de ces nouvelles activités ;
- Accompagner les entreprises industrielles et de services aux entreprises du territoire tant dans leurs phases de développement que dans les difficultés.

L'équipe d'HME (cinq emplois temps plein) traite depuis sa création en moyenne de 70 à 80 projets d'implantation par an dont 15 à 20 % trouvent une concrétisation. Elle accompagne individuellement environ 400 entreprises par an (industrie et service à l'entreprise).

Le contexte dans lequel s'inscrit HME est instable et évolutif sur la période 2017-2019. La première cause est l'instabilité due à la loi NOTRe qui reconfigure les territoires, les missions et compétences des acteurs publics.

Deuxièmement, le programme CIGEO évolue avec la publication récente de l'APS et le lancement des travaux du futur Contrat de Développement Territorial (CDT), dans lequel se trouvent des problématiques de marketing territorial, d'implantations d'entreprises, d'emplois, d'insertion et de développement économique en général autant de sujets dans lesquels HME est impliquée.

### Prospection – Implantations – Accueil nouvelles activités

La mission dite « exogène » est dédiée à l'implantation de nouvelles activités sur le département.

Véritable cellule marketing et commerciale, l'équipe a pour objectif de prospecter, d'identifier, de capter et d'accompagner les entreprises industrielles en recherche de nouveaux lieux d'implantation.

Pour ce faire, elle s'emploie à :

- Construire et optimiser l'offre territoriale en identifiant et recensant les atouts différenciateurs du territoire (marchés, gisements, sources d'économie, partenaires, entreprises à reprendre,...), en imaginant des business à développer et en recensant l'offre immobilière et foncière pour proposer les meilleures localisations ;
- Cibler les prospects et engager l'action commerciale (veille économique, supports de communication, opérations de prospections ciblées en propre ou en partenariat avec les collectivités) ;
- Apporter des solutions discriminantes à l'entrepreneur (solutions foncières ou immobilières, mises en relations commerciales, financières, techniques, RH, accompagnement dans les obligations réglementaires).

HME s'appuie sur un fonctionnement en réseau pour développer le marketing territorial. Elle inscrit son action en concertation et en complémentarité avec ses partenaires : Business France, l'agence régionale IDCA, les collectivités territoriales, les entreprises ambassadrices comme EDF, AREVA ou



l'ANDRA. Un club réunissant HME et les techniciens des collectivités locales nommé « ClubDevecoRPI52 » est régi par une charte de partage de l'information et du traitement des projets.

Dans le domaine de la santé, la région Grand Est dispose de deux pôles de compétitivité (Alsace Biovalley et Prosthesis Valley portés par Nogentech). HME souhaite accompagner le développement d'un concept de cluster de destination par la mise en place d'outils de communication et d'un plan de prospection.

De même, un travail vient d'être engagé avec la Meuse et EDF sur la création d'un pôle de compétence autour de la maintenance nucléaire avec le lancement de la future base de maintenance « chaude » d'EDF à Saint-Dizier (52) ou le site logistique de pièces détachées des centrales de Velaines (55).

### **Accompagner les entreprises industrielles dans leur développement**

Les entreprises doivent développer des stratégies de réseaux pour atteindre des tailles critiques, construire des offres globales, accéder à de nouveaux marchés ou accroître leurs capacités technologiques et de production.

Face aux nécessaires adaptations et anticipations, la performance des PME/TPE du territoire conditionne leur croissance.

L'action future d'HME va être fondée sur :

- L'accompagnement sur mesure de l'entreprise industrielle à potentiel de croissance :
  - mise en place de diagnostics tout azimut (hiérarchisation des axes de progrès de l'entreprise) ;
  - élaboration d'ateliers de coaching pour favoriser échanges et bonnes pratiques ;
  - création d'une base de connaissances des besoins des entreprises.
- Identifier, structurer, promouvoir les filières et développer le business :
  - réseautage entre entreprises ;
  - mise en place de conventions d'affaires et/ou de transfert de technologie ;
  - organisation d'actions collectives et de stands collectifs ;
  - identification, la structuration et l'animation de filières et réseaux.
- Stimuler la transformation des entreprises industrielles et de services vers l'entreprise du futur :
  - sensibilisation à la culture nouvelle ;
  - identification des technologies et des offreurs de solutions ;
  - accompagnement des entreprises dans la transformation ;
  - expérimentation ;
  - valorisation des savoir-faire régionaux.

HME ambitionne que son action, sur la base des chiffres passés, permettra la création de 200 postes en trois ans.

Le budget prévisionnel en année courante sera le suivant :

#### Budget prévisionnel

##### Emplois

• Promotion, prospection, implantation	377.000 €
• Accompagnement des entreprises	603.000 €
	<hr/>
	980.000 €

##### Ressources

• Entreprises	89.000 €
• GIP Haute-Marne	440.000 €
• CCIT Haute-Marne	451.000 €
	<hr/>
	980.000 €

## Animation du Pôle Technologique de Sud Champagne

---

Pour amplifier le développement technologique des entreprises de Haute-Marne, le conseil départemental de la Haute-Marne a décidé de la création, à Nogent, d'un pôle technologique tout en proposant au CRITT-MDTS déjà à Nogent et à l'UTT d'intégrer le nouveau site.

En 2006, une première tranche est engagée et est finalisée en 2008 (prise de possession des murs par le CRITT). Une seconde tranche débute en 2011 et en septembre de la même année, l'UTT ouvre une section en apprentissage pour des ingénieurs « Procédés de Mise en Œuvre des Matériaux ». Elle accueillera 200 étudiants.

En 2014, un chargé de développement innovation est recruté par la CCI Haute-Marne. Christophe Juppín a pour première mission d'être le référent/expert innovation auprès des entreprises et des acteurs hauts-marnais. Il prospecte les entreprises industrielles porteuses de projets de développement innovants et les accompagne pour structurer leurs projets d'innovation.

Rattaché à l'équipe HME, il aide les entreprises à trouver les compétences scientifiques et techniques qui leur permettront d'innover et de faire évoluer leurs produits. Il visite 30 entreprises par an et accompagne individuellement environ 11 projets d'innovation par an.

La seconde mission de ce chargé de développement innovation est d'être le représentant du Pôle Technologique Sud Champagne et d'en assurer l'animation notamment sur l'accompagnement des projets portés par l'UTT, le CRITT-MDTS et la pépinière d'entreprise.

Grâce au partenariat noué entre la CCI et le cluster Nogentech, le responsable du Pôle a permis au cluster, et à son département Prosthesis Valley, d'intégrer en 2016 le réseau thématique French Tech de la santé « Health Tech » et d'être distingué parmi les écosystèmes les plus favorables aux start-ups. Le but est de valoriser et développer l'attractivité de la Haute-Marne.

L'animation du Pôle Technologique passe également par des manifestations visant à permettre la compréhension des innovations technologiques (Matinales technologiques) mais également la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle auprès du grand public (Cinetech).

Il inscrit son action en concertation et en complémentarité avec des partenaires tels que le cluster Nogentech, le CRITT-MDTS, l'UTT, le CEA, le CETIM (Centre technique des industries mécaniques), l'UIMM, l'agence ID Champagne-Ardenne, les collectivités territoriales, la Région et les services de l'Etat.

Le budget prévisionnel annuel sera le suivant :

### Budget prévisionnel

#### Emplois

• Promotion, prospection, innovation	72.767 €
• Accompagnement des entreprises	77.900 €
	<hr/>
	150.667 €

#### Ressources

• GIP Haute-Marne	100.000 €
• CCIT Haute-Marne	50.667 €
	<hr/>
	150.667 €

Il est proposé à l'assemblée générale d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans avec la CCI Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion dont le budget global s'élève à 2.940.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 440.000 €.

Il est proposé à l'assemblée générale d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans avec la CCI Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens d'animation du Pôle Technologique de Sud Champagne dont le budget global s'élève à 452.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 100.000 €.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 297 VOIX  
DECIDE**

d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans, 2017-2019, avec la CCI Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion dont le budget global s'élève à 2.940.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 440.000 €.

d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans, 2017-2019, avec la CCI Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens d'animation du Pôle Technologique de Sud Champagne dont le budget global s'élève à 452.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 100.000 €.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le</b> RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 30 JAN. 2017	<b>Chaumont, le 25 JAN. 2017</b> <b>LE PRESIDENT</b> B. I.

DRCL - Finances 1

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

LE QUATRIEME  
DE LA HAUTE-MARNE  
LE 26 JAN. 2017

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 19 DECEMBRE 2016</b>	<b>DRCL Finances N° 16-07</b>
<b>OBJET : Reconstruction EHPAD Legay Colin - Poissons</b>	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	41 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	28 (28 voix)
Total des membres présents ou représentés	69 (297 voix)
Quorum	181 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Legay Colin à Poissons héberge 63 résidents. Au 31/12/2015, 47 résidents (75%) demeuraient dans la circonscription nord de la Haute-Marne avant leur entrée dans l'établissement (6 du canton de Poissons, 20 du canton de Joinville, 13 du canton de Saint-Dizier, 2 du canton de Wassy, 2 du canton de Bologne et 4 du canton d'Eurville-Bienville dans leurs anciennes configurations), 10 résidents sont issus de la circonscription sud (arrondissement de Chaumont et de Langres) et 6 de départements autres que la Haute-Marne.

Les 46 agents y travaillent. Ils sont originaires, principalement, des cantons les plus proches puisque 20 agents habitent Poissons, un demeure à Germisay, 14 dans l'ancien canton de Joinville, 5 de l'ancien canton de Doulaincourt, 2 à Chaumont, 2 à Wassy et 2 à Saint-Dizier.

A la suite d'un diagnostic accessibilité et de plusieurs audits réalisés par la société Dekra et par un programmiste, il s'avère que l'EHPAD Legay Colin dans sa configuration actuelle n'est plus aux normes :

- Travaux de mises aux normes d'accessibilité chiffrés à 216.000 € HT ;
- Stabilité au feu non assurée entre les niveaux des bâtiments ;
- Dispositifs de désenfumage hors normes ;
- Fissurations dans les cloisons, infiltrations sur les couvertures et dégradations des appuis de fenêtres ;
- Isolation thermique inefficace ;
- Organisation des bâtiments manquant de fonctionnalité ;
- Nombreuses chambres ne disposant pas de douche.

Le conseil d'administration de l'EHPAD a pris la décision de reconstruire l'établissement.

Le nouveau projet restera localisé dans le parc mais sera localisé au plus près de la rue Close afin de garder un lien direct avec le village de Poissons.

Le parti-pris architectural vise à donner au parvis du nouvel établissement un statut de place de village. Une multitude d'espaces collectifs sont positionnés en rapport direct avec le parvis : l'entrée principale de l'EHPAD, l'espace café dans le hall, le coiffeur, le fumoir, l'espace boutique, la salle de restaurant et la salle polyvalente qui accueillera, autres que les résidents, les enfants des écoles et du centre aéré pour le déjeuner.

Le pigeonnier conservé et rénové fait écho à celui déjà rénové au centre du village et accueillera un espace de convivialité ; cet espace pourra permettre aux familles de prendre un café avec leurs parents, ou pourra accueillir des expositions d'art ou de travaux d'écoliers ou des spectacles de taille réduite et constituera un filtre sur le parking.

A l'intérieur, ce sont des circulations courtes avec une lumière naturelle abondante et un grand patio au cœur du bâtiment qui sont prévus. De façon à minimiser les déplacements du personnel, le pôle médical est installé au centre du R+1 et s'ouvre sur la salle à manger et le salon principal de l'étage. Les salons positionnés de façon à offrir des vues sur le paysage et la ville.

Une attention particulière a été portée au dessin des chambres qui seront toutes à un lit (les chambres pourront communiquer deux à deux par une porte intérieur de façon à accueillir des

couples) avec une salle de bain individuelle comprenant une douche. Un travail sur l'ergonomie et l'usage a été réalisé. Les chambres sont lumineuses et ne comportent aucun vis-à-vis. Des matériaux chauds et naturels et un travail sur les couleurs permettront de personnaliser la chambre.

L'objectif est de pouvoir continuer à accueillir 63 résidents dans des conditions qui garantissent leur dignité tout en inscrivant l'établissement dans une démarche qualité et en proposant un prix de journée contenu à 55 €, compte-tenu des revenus moyens observés dans le Bassin local. Ce prix a permis d'enregistrer un taux d'occupation de 99,57 % au 31/12/2015.

Un dépassement de celui-ci génèrerait une augmentation des demandes d'aide sociale et/ou une chute de la fréquentation.

	<b>Poste de dépenses</b>	<b>Dépenses éligibles</b>
1 - Préparation du site	430 893,20	430 893,20
2 - Bâtiment neuf EHPAD	4 872 852,60	4 697 852,60
3 - Pigeonnier conservé	42 897,60	42 897,60
4 - Provisions	817 200,00	817 200,00
5 - Etudes et honoraires	1 207 921,00	1 087 369,00
6 - Mobilier et équipement extérieur	211 653,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 583 417,40</b>	<b>7 076 212,40</b>

L'assiette des postes de dépenses éligibles exclus les mobiliers, indemnités et assurances dommage-ouvrages.

	<b>Aide</b>	<b>Taux</b>
Etat	300 000	4%
Communes	207 000	3%
GIP Haute-Marne	3 230 000	46%
<b>TOTAL</b>	<b>7 076 212</b>	<b>53%</b>

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 297 VOIX  
DECIDE**

d'engager le GIP Haute-Marne dans un financement à hauteur de 46%, dans la limite de 3.230.000 €, en faveur de l'EHPAD Legay Colin à Poissons dont l'assiette éligible est limitée à 7.076.212 € HT.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le</b>  RECHU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE  LE 30 JAN. 2017  DRCL - Finances 1	<b>Chaumont, le 25 JAN. 2017</b>  <b>LE PRESIDENT</b> 